

REINSCRIPTION DES ÉLÈVES DE 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}.

PARENTS,

La réinscription de votre enfant se fera le jour de la remise des manuels scolaires. Pour cette réinscription, une salle de cours sera attribuée à la classe de votre enfant.

Pièces à fournir :

-  Le quitus
-  4 photos
-  1 attestation d'assurance 2022/2023

Pensez à signer la fiche siècle et préciser également, les noms et prénoms des personnes autorisées à récupérer l'élève. Le surveillant devra alors notifier les informations sur la fiche de l'élève.

N'oubliez pas de vous munir d'un stylo bleu ou noir.

Seule la présence des parents est obligatoire lors de ces journées de réinscription.

Dates et salles de réinscription :

LUNDI 27 JUIN 2022	MARDI 28 JUIN 2022	MARDI 28 JUIN 2022
6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}
6 ^{ème} 1 Salle A01	5 ^{ème} 1 Salle A01	4 ^{ème} 1 Salle A14
6 ^{ème} 2 Annexe V.S	5 ^{ème} 2 Annexe V.S	4 ^{ème} 2 Salle A11
6 ^{ème} 3 Salle A13	5 ^{ème} 3 Salle A13	4 ^{ème} 3 Salle A16
6 ^{ème} 4 Salle A14		

SERVICE DE RESTAURATION :

La demi-pension n'est pas un droit mais un service proposé aux familles.

A chaque rentrée scolaire, l'inscription au service de restauration n'est possible qu'après paiement par les familles de toute dette antérieure, au titre de la demi-pension.

Pour le paiement de la demi-pension le lundi 29 août et le mardi 30 août de 8h à 12h,

-  Présenter la carte de restauration de l'élève ou prévoir 10 €
-  Prévoir 44 euros pour les repas du mois de septembre en chèque libellé à l'ordre de (agent-comptable du collège Trianon), en espèces ou en ligne.
-  Se présenter au service intendance pour le paiement de la cantine.

François, le 19 mai 2022.

